

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le : 12 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20240503-DEBIB2024-11TAX-DE
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 14

Délibération N°2024-11

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024

Date de l'affichage de la convocation : 5 avril 2024

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir Géraldine MARTYNIAK, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Luc TABORDET Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES 2024

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'augmenter le taux des impôts directs locaux comme suit :

Taxe foncière des propriétés bâties	38.93 %
Taxe foncière propriétés non bâties	40.99 %
Taxe habitation	21.11 %
Contribution foncière des entreprises	22.74%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des impôts directs locaux pour l'année 2024 comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré à QUINCY

Le 12 avril 2024

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX

Publication sur le site internet de la commune le :

Acte transmis en préfecture le :